

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Retour du balancier?

Le dernier Rapport annuel sur la sécurité publié par l'Académie militaire et le Centre d'études sur la sécurité de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich indique des tendances remarquables. Le nombre des personnes sondées qui réclament une politique étrangère suisse autonome est le plus élevé depuis 1993, date de la publication du premier rapport. En matière militaire, septante-neuf pour cent des Suisses considèrent que l'armée est une nécessité. La catégorie 20 à 29 ans partage cet avis à soixante-neuf pour cent, soit quinze pour cent de plus que l'année précédente. Les engagements militaires à l'étranger sont de moins en moins approuvés par la population. Nonante-quatre pour cent des citoyens sont partisans de la neutralité... et seuls dix-neuf pour cent désirent adhérer à l'Union européenne. Dix-neuf pour cent!

En ce qui concerne la confiance, c'est la police qui en inspire le plus, suivie des tribunaux puis, en ordre décroissant, viennent l'armée, le Conseil fédéral, le parlement. Tout en bas, les médias, puis les partis (les débats du Grand Conseil sur l'école vaudoise ne vont certes pas modifier ce classement).

Les causes de ce retour de balancier sont multiples. La première, peut-être, est le constat que le mouvement de contestation de l'«ordre bourgeois» déclenché en mai 1968 a totalement échoué. Son rêve libertaire n'a produit, dans les nombreuses institutions qu'il a infiltrées, qu'un bougisme aussi épuisant que stérile. Non seulement le rêve ne s'est pas réalisé, mais il a abouti à son exact contraire: sous la houlette des acteurs de Mai 68, la bureaucratie, le capitalisme international, la pensée unique, la scolarisation de l'université et la consommation de masse, en d'autres termes leurs ennemis déclarés, se sont développés plus largement et plus rapidement que jamais dans toute l'histoire de l'humanité.

Il faut être conscient toutefois que l'explosion de Mai 68 s'inscrivait dans une certaine logique. Ce n'était pas un événement sans cause, mais l'expression paroxystique d'un individualisme qui sévissait depuis fort longtemps. Cet individualisme, hédoniste en morale, étatiste en politique, l'officialité bourgeoise de gauche et de droite y reste attachée comme le pendu à la corde, même si les succès électoraux de l'UDC la font parfois douter.

De même, un certain nombre de décisions prises durant cette période produiront encore durablement leurs effets néfastes: centralisation par esprit de système, ingérences politiques au mépris de notre neutralité, traités signés à la hâte, par désir de faire comme tout le monde, par manque d'imagination ou dans le but de se faire valoir dans les médias et de laisser une trace dans les livres d'histoire.

Les statistiques du Rapport s'expliquent aussi par l'évolution du sentiment général à l'égard de l'Union européenne. On peut en effet douter de l'efficacité de cette union quand on considère les problèmes de la zone euro et les perspectives de faillite d'Etat qui s'annoncent pour la Grèce, le Portugal et l'Irlande, en attendant d'autres. Mais surtout, les plus europhiles des Suisses ont bien dû constater, à la longue, que l'Union européenne ne s'est pas comportée à notre égard avec ce surcroît d'ouverture et de bonne volonté qu'ils lui prêtaient *a priori*. L'UE n'a pas non plus diminué le nationalisme prédateur de ses membres ni adouci leur rapacité financière. Les discours brutalement moralisateurs de l'Allemand Steinbrück et du Français Woerth nous sont apparus comme porteurs de menaces très

concrètes. On devrait presque leur en être reconnaissant. Ces deux-là ont beaucoup fait pour le raffermissement moral des Confédérés.

Ainsi se vérifie une fois de plus cette vérité séculaire que la Suisse n'est pas une civilisation, mais un organisme de défense. Ce qui fédère la Confédération, ce n'est pas la «volonté de vivre ensemble», comme on le dit souvent, mais la menace extérieure. Ce sont ses ennemis qui font la Suisse.

Les réactions mises en lumière par le Rapport sur la sécurité sont réjouissantes, mais elles sont essentiellement affectives. Elles expriment le sentiment qu'on est injuste avec la Suisse, que nos autorités sont insuffisantes et que «ça commence à suffire». Vont-elles modifier autre chose que les discours des partis «bourgeois», en attendant que le balancier reparte dans l'autre direction? Politiquement, rien ne sera fait tant que ces réactions ne seront pas transcrites en institutions et en décisions concrètes conformes à la nature permanente de la Suisse, neutre et armée, certes, mais aussi et d'abord composée de vingt-six Etats cantonaux.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Vers une conception globale de la prévention

Selon l'art. 188 al. 2 let. b de la Constitution fédérale, «la Confédération légifère sur la lutte contre les maladies transmissibles, les maladies très répandues et les maladies particulièrement dangereuses de l'être humain et des animaux.» C'est pour concrétiser ce mandat constitutionnel que le Conseil fédéral a soumis à la fin de 2009 un projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (LPrév). Il s'agit, selon les mots du message du Gouvernement, de «combler une lacune de la législation fédérale en matière de prévention et de détection précoce des maladies non (*sic!*) transmissibles ou psychiques très répandues ou particulièrement dangereuses.» Grevé de quelques amendements et compromis de dernière minute, le projet a été approuvé par le Conseil national le 12 avril dernier.

Le texte, en l'état actuel des débats, attribue au Conseil fédéral la compétence de fixer, tous les huit ans avec la participation des cantons, des objectifs nationaux en matière de prévention. C'est aussi le Conseil fédéral qui, tous les quatre ans, établit la stratégie définissant les lignes d'action dans ce domaine. Pour l'application, le principe de subsidiarité est évoqué et les cantons sont appelés à veiller à la réalisation des mesures de prévention et de promotion. Ils doivent proposer une «offre adaptée à chaque

groupe cible». Les élèves, notamment, doivent avoir accès à des services de santé scolaire et voir leur «culture sanitaire» s'améliorer. La fondation Promotion Santé Suisse reçoit le mandat de coordonner et d'évaluer l'entier des actions de prévention sur sol suisse, notamment pour en améliorer l'efficacité et garantir le respect de la stratégie fédérale quadriennale. Elle gère la documentation sanitaire et harmonise les dispositifs de collecte de données. Elle dispose des 18,8 millions prélevés sur l'assurance de base (2,40 francs par an et par assuré) pour ces activités de coordination et pour ses propres campagnes de prévention.

Le marché de la prévention en matière de santé ne se limite pas à ces quelques maigres millions. En additionnant tous les montants investis par les collectivités ou les acteurs privés (lutte contre les dépendances, contre les maladies infectieuses, contre les maladies professionnelles, contre les accidents du travail et de la route, médecine scolaire et contrôles dentaires, contrôle des denrées alimentaires, etc.), près de 1,5 milliard par an est dépensé en Suisse en efforts de prévention de toute nature. Le budget propre de la fondation Promotion Santé Suisse n'est donc qu'une goutte d'eau. Pourtant, c'est l'organisme qui sera légalement chargé par la LPrév de définir et de contrôler les actions de

tous les acteurs de la santé en matière de prévention. On peut d'ores et déjà prévoir deux conséquences à cette politique de la prévention. La première sera un gonflement administratif de la fondation, qui ne tardera pas à exiger une hausse du prélèvement sur l'assurance de base pour remplir sa mission. La seconde sera l'explosion des coûts de la prévention pour satisfaire aux exigences, certes dégoûtantes de bonnes intentions mais coûteuses, que la fondation imposera aux tiers en charge de la prévention.

Lors des débats, les parlementaires de droite ont à juste titre tenté de souligner la tournure totalitaire que pourrait prendre l'application de la loi: la promotion obligatoire de la capote et le test HIV en fin de scolarité feront-ils partie de la «culture sanitaire» imposée aux écoliers? Comment va-t-on définir et gérer les «groupes cibles» en matière de prévention? Va-t-on rétablir le port obligatoire de la crécelle pour les personnes atteintes de maladies transmissibles incurables? Que la loi précise que son application tiendra compte «du droit à l'autodétermination individuelle et de la diversité culturelle» ne nous rassure pas: en matière de diversité culturelle, on peut au mieux s'attendre au remplacement de Franky Slow Down, l'ange musicien poilu post-baba du BPA, par Stress ou un de ses avatars scandant un moralisme pseudo-rebelle.¹

Mais le plus grand défaut du projet reste son caractère antifédéraliste: la loi permettra à la Confédération de dicter sa politique de prévention sanitaire aux cantons, ce qui, implicitement, laisse douter de la qualité des mesures cantonales existantes. L'article 188 de la Constitution, évoqué comme base de la nouvelle loi, ne justifie pas un grignotage des compétences cantonales en matière d'éducation pour imposer une «culture sanitaire» centralisée. Les patrons, enfin, qui consentent à de grands efforts pour assurer la santé de leurs travailleurs par des mesures ciblées, se verront imposer des programmes de prévention indistincts, coûteux et mal adaptés à leur branche.

Il reste à espérer que les conseillers aux Etats refuseront l'entrée en matière et renverront le projet de LPrév à ses auteurs.

CÉDRIC COSSY

¹ On peut même en douter en consultant www.mx3.ch/artist/signandopposite: la présentation de *Da Sign & The Opposite*, le groupe accompagnant Franky Slow Down, précise que: «D'une certaine manière, nos musiciens forment un groupe d'employés bénévoles au service de la santé publique.» Et le groupe fait montre d'un bel opportunisme avec son dernier titre: *Body Building* vante les bienfaits de l'exercice physique.

Conseils communaux à la proportionnelle : NON au diktat du Grand Conseil

En démocratie, le paysage politique d'une collectivité – fédération, nation ou commune – est fondamentalement influencé par le système électoral qui y est en vigueur. Aux Etats-Unis d'Amérique et en Grande-Bretagne, l'ancêtre opposition démocrates-républicains ou *labours-tories* est mathématiquement la conséquence du système électoral majoritaire uninominal à un tour; entendons par-là l'élection dans une seule circonscription d'un seul député en un seul tour. A l'opposé, à l'Assemblée fédérale ou dans la *Knesset* israélienne, le système proportionnel permet à huit partis d'avoir voix au chapitre. Ces deux systèmes sont bien entendu l'objet de nombreuses subtilités et variations de par le monde. Il sera par conséquent évident que le travail parlementaire ne se fera pas du tout de la même manière à Washington ou à Tel Aviv.

Dans sa séance du 12 avril dernier, le Grand Conseil vaudois a voté en faveur d'une modification de la Constitution cantonale visant à contraindre les communes de plus de trois mille habitants à adopter le système électoral proportionnel pour les élections au conseil communal. En effet, si aujourd'hui le principe est déjà que les conseillers communaux sont élus à la proportionnelle, avec le nouveau texte, seules les communes de moins de trois mille habitants pourront encore opter pour le système majoritaire. Dans le régime antérieur au projet et encore en vigueur, toutes peuvent déroger au régime constitutionnel et adopter le système majoritaire, de Penthalaz à Lausanne.

Ainsi, si le texte venait à être adopté, pas moins de quatorze communes, dont Echallens, Blonay, Bourg-en-Lavaux ou Prangins, seraient directement concernées et devraient changer de système. De plus, de très nombreuses autres communes seraient indirectement touchées: leur compétence en matière de choix de leur système électoral serait annihilée dès qu'elles dépassent les trois mille habitants.

Cette nouveauté est donc doublement néfaste. Non seulement elle porte gravement atteinte à l'autonomie communale, mais surtout elle ouvre toutes grandes les portes à l'arrivée des partis dans des communes qui ne les connaissent pourtant pas.

Il est intéressant de constater que, dans l'histoire politique de notre Canton, l'introduction du système proportionnel a toujours été l'objet de violents combats. L'année 1960 avait ainsi vu l'introduction de la proportionnelle sous la pression des socialistes; le dossier traînait depuis 1948. Les radicaux avaient en contrepartie obtenu un subtil découpage du territoire en circonscriptions bien réfléchies. A l'époque, la votation n'avait pas soulevé l'enthousiasme de la population et le taux de vote, misérable, avait été de 16%.

Entre hier et aujourd'hui, la constante que l'on remarque est que le débat sur l'introduction de la proportionnelle n'est jamais exempt de manœuvres et stratégies, généralement à court terme, des partis. Ceux qui sont favorables à la proportionnelle veulent gagner des sièges, l'opposition

ne veut pas en perdre. Mais le fond de l'affaire est que tous les partis, pour autant qu'ils soient un tant soit peu raisonnables, ont un intérêt commun dans l'introduction du système proportionnel. Qui peut en effet assurer à un parti majoritaire que dans vingt ans sa position sera toujours la même? Les tout puissants radicaux de 1960 sont aujourd'hui bien contents de profiter du système proportionnel...

En ce qui concerne nos communes et leurs organes législatifs, l'introduction du système proportionnel renverse complètement la façon de faire de la politique. En effet, dans la proportionnelle, l'unité de réflexion n'est plus l'élu, qui a un nom, un caractère, une profession – bref, que l'on connaît. Elle est le siège, dont chaque liste reçoit un certain nombre, à charge pour elle de les attribuer à ses candidats qui auront recueilli le plus de voix. Ceci laisse la place à la cuisine interne, en particulier aux départs de dernière minute de quelques vieilles et notoires têtes de listes qui n'ont jamais sérieusement envisagé de commencer un nouveau mandat. Le subtil agencement des noms sur les listes prend alors tout son sens. Tout comme la chasse aux célébrités. Bien sûr, ces manœuvres existaient déjà lors du règne du système majoritaire. Mais celui-ci est plus personnalisant, rendant les manœuvres de coulisses plus difficiles.

Ce serait enfin une grave erreur de croire que l'introduction du système proportionnel va provoquer, là où il n'y en a pas encore, des listes spontanées de citoyens responsables et unis

derrière les zones à trente à l'heure et les garderies, cœur du bien commun de nos villages, c'est bien connu. Ceux qui afflueront seront les partis. Ainsi, par un effet réflexe tout à fait prévisible, il suffira qu'un seul parti crée une section locale en vue des élections communales pour que tous les autres partis accourent comme autant de meutes de loups affamés de sièges. N'oublions pas que le nombre de sièges communaux est toujours considéré par les comités directeurs comme un argument de poids dans la course au Grand Conseil.

Les partisans de la réforme sont les promoteurs d'une démocratie dépersonnalisée, dans laquelle le critère de réflexion n'est plus la personne élue, mais bien le nombre de sièges obtenus, soit l'abstraction du pouvoir. Ils croient en un système qui, une fois les communes mises au pas, donnera libre cours aux stratagèmes de basse cour.

Aujourd'hui encore, à Belmont, Saint-Prex ou Préverenges, on vote pour des noms familiers, même s'ils sont parfois déjà affiliés à un parti. Demain, si la proportionnelle est introduite, on votera petit à petit pour des listes, non plus pour des personnes. Faire le pas du système proportionnel peut parfois se justifier. Mais c'est aux communes concernées de décider de le faire, le plus loin possible de la pression des «groupes» du Grand Conseil. La date de la votation nous est encore inconnue; ce qui est certain, c'est que nous voterons NON.

FÉLICIEN MONNIER

Revue de presse

Le parti des sans-parti

On sait qu'une initiative constitutionnelle a été lancée pour contraindre les communes de plus de 3000 habitants à élire leur conseil communal selon le système proportionnel. Voici comment Mme Cesla Amarelle, présidente du parti socialiste vaudois («Un bon moyen de renforcer la démocratie locale», 24 heures du 23 mai), encourage les Vaudois à accepter cette innovation:

[...] *Le système à une seule liste (dit «majoritaire») accentue la sous-représentation de nouveaux arrivants, des femmes et de tous ceux qui appartiennent à des mouvements politiques (excepté le PLR). Conséquence: plus de 30% de l'électorat n'y sont pas représentés.*

C'est contre ce déni de démocratie que des députés de tous bords politiques (excepté le PLR) ont déposé une initiative constitutionnelle [...]. Peuvent concourir des listes de droite et de gauche, mais aussi des listes d'entente communale qui correspondent à une

manière spécifique de défendre les intérêts de la commune.

L'histoire politique de notre canton montre que la diversité des listes électorales joue un rôle intégrateur et fédérateur pour les communes. [...]

A d'autres! Il suffit de suivre sur le petit écran les séances des conseils communaux pour voir suintier à chaque instant l'esprit partisan. Intégrateur et fédérateur? Quant au «parti de l'Entente», il deviendra un parti de plus, celui des sans-partis, dès la première minute où le conseil communal élira son bureau. Conséquence: les conseils communaux se priveront de nombre de personnes qui seraient prêtes à se dévouer au bien public, mais qui n'accepteront pas de se prêter aux joutes partisans qui rebutent une bonne partie de la population.

E. J.

Le doute s'insinue

Trois jours après l'annonce de la volonté du Conseil fédéral d'affranchir le pays de la dépendance de l'électricité d'origine nucléaire, Thierry Meyer écrit dans 24 heures du 28 mai:

[...] *Une génération pour abandonner ce qui produit 40% de notre électricité, c'est court. Dans ce laps de vingt-trois ans, il faudra (prenez votre souffle): édicter des règles d'efficacité énergétique pour tous les appareils électriques; adopter des principes pratiques d'incitation fiscale pour l'abandon des chauffages électriques et la mise en route de vastes programmes d'assainissement des habitations; légiférer en tous sens pour favoriser l'essor des énergies*

renouvelables (solaire, éolien), qui ne représentent que 1% de la production actuelle; faire passer quantité de parcs éoliens, de constructions de centrales à gaz et de surélévations de barages, et la réalisation d'autres équipements énergétiques combinés; réorganiser la distribution du courant électrique, son économie, son financement. La liste n'est pas exhaustive. Et lutter pied à pied contre tous les freins possibles [...]. Sacré programme! Sommes-nous prêts à le suivre? [...]

Et à faire tout cela sans provoquer de glaciation économique, génératrice de convulsions sociales?

Ph. R.

Fribourg au Vatican

Depuis quelques années, la Garde suisse pontificale invite officiellement un de nos cantons à l'assermentation des nouvelles recrues. Cette année, cet honneur est revenu au Canton de Fribourg qui s'est déplacé en force à Rome: le gouvernement *in corpore*, accompagné de plusieurs officiels, du

Chœur de St-Michel, de la Jeune Garde Landwehrienne, etc. Le correspondant de *La Liberté* du 7 mai, M. Olivier Wyser, nous rapporte les propos enthousiastes du socialiste président du gouvernement fribourgeois à l'issue de ces cérémonies:

[...] *Plus encore que la promotion du canton ou les merveilles architecturales et picturales dont regorge le Vatican, ce qui a marqué le président du Conseil d'Etat Erwin Jutetz est la solidarité des Fribourgeois entre eux. «Nous les "petits" Fribourgeois nous sommes un peuple soudé. La promotion du terroir, de nos produits est une chose, mais il y a un plus. Le sentiment d'être Fribourgeois était très fort» [...]*

Manifestement, ce séjour à Rome a été bénéfique pour insuffler au gouvernement le sentiment national fribourgeois. Il faut souhaiter vivement que la Garde pontificale invite sans trop tarder le gouvernement vaudois.

E. J.

Pierre Viret, acteur et témoin de l'Histoire

C'est une belle exposition qui se tient actuellement au Forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne: une vingtaine de panneaux retracent la vie et l'œuvre du Réformateur vaudois en la situant dans son contexte historique. On y verra par exemple la reproduction de la lettre par laquelle Charles Quint, s'adressant aux autorités lausannoises, tenta de s'opposer à la fameuse Dispute de Lausanne organisée par les Bernois la première semaine d'octobre 1536, et dont

Farel et Viret furent les principaux protagonistes.

Au centre de l'exposition, on démontre le fonctionnement d'une reproduction de la première presse de Gutenberg.

A visiter jusqu'au 11 juin, les jours ouvrables, de 10 heures à 18 heures.

Sous le même titre, une autre exposition aura lieu à la Cathédrale, du 1^{er} juillet au 30 septembre.

D. B.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Qu'est-ce que le libéralisme ?

Aucun libéral ne se reconnaît aisément dans une définition du libéralisme. Rien d'étonnant à cela. Toute définition est une limite qui attende à la liberté infinie de l'individu à laquelle le libéral s'attache par-dessus tout. Aussi devons-nous nous souvenir que nous avons affaire à une doctrine plastique dont les actualisations sont fort diverses.

L'homme libéral n'aime ni l'autorité établie ni les vérités admises. Sa seule certitude est que rien n'est certain. Cet état d'esprit a des conséquences surprenantes : Spinoza, dont la philosophie ne laisse aucune place à la liberté, penche pour des institutions libérales tandis que Sartre, penseur jusqu'au-boutiste de la liberté, s'est converti au communisme...

Définition

Le libéralisme est une doctrine philosophique et morale qui se fonde sur la liberté, entendue comme souveraineté de l'individu. C'est une forme d'individualisme. Il s'agit d'abord de garantir les libertés individuelles, notamment la liberté de conscience. L'individu prime sur la société. Celle-ci n'existe qu'en tant qu'addition et composition plus ou moins harmonieuse des intérêts individuels. Il n'existe aucune communauté, si ce n'est celle que construisent les contrats passés par les individus. Une limitation réciproque des libertés individuelles n'est acceptable qu'à condition que les intéressés y consentent. Une conception commune du bien ne s'obtient qu'au terme d'une délibération générale débouchant sur un consensus.

Le libéralisme partage trois préjugés communs à toute forme d'individualisme : un tout se réduit à la somme de ses parties ; on ne désire pas une chose parce qu'elle est bonne, elle est bonne parce qu'on la désire ; ma liberté s'arrête où commence celle d'autrui, rien d'autre ne lui fait obstacle.

Origines

Pour comprendre le libéralisme, il faut remonter à ses origines. Le mot n'apparaît en anglais et en français qu'au début du XIX^e siècle mais la « chose » naît à la fin du XVII^e en Angleterre. Le libéralisme est essentiellement une affaire anglaise, hollandaise aussi, et un peu française. C'est une réponse aux guerres de religion qui ont déchiré l'Europe. Le libéral est le plus souvent un protestant ; il proteste parfois avec raison contre l'absolutisme monarchique et les prétentions de l'Eglise au pouvoir temporel. En Angleterre, le libéralisme est porté par une partie de l'aristocratie des campagnes alliée aux marchands. Ce rassemblement installe sur le trône le protestant Guillaume d'Orange à la place du catholique Jacques II, opère la Glorieuse Révolution de 1688 et encourage la déclaration des droits de 1689.

La liberté du libéral est d'abord celle de dire « non » aux autorités établies, puis celle de revendiquer le droit de choisir une confession sans être inquiété ou persécuté.

Etat de nature antipolitique

Quand Guillaume d'Orange arrive en Angleterre, il est accompagné par le philosophe John Locke qui revient de son exil hollandais. Locke et tous les philosophes de son temps raisonnent à partir de ce qu'ils appellent l'« état de nature ». Il s'agit d'un âge hypothétique de l'humanité, antérieur à l'apparition des sociétés, où les hommes sont propriétaires, libres et égaux en droit. La philosophie libérale n'a aucun fondement empirique, elle « déclare » des droits, indépendamment de tout examen

expérimental de ce que sont les sociétés réellement existantes. Utopique, elle cherche à construire une société avec des briques constituées par des droits affirmés a priori.

Il importe d'insister sur le fait que le libéralisme n'est pas une philosophie *politique* car il privilégie l'individu ; or il est impossible de parler de politique (ou de faire de la politique) sans se référer à une cité (en grec « polis ») dont l'existence est reconnue. Aussi le libéralisme s'accommode-t-il de régimes fort divers. Longtemps, notamment en Angleterre, il a été aristocratique. Le libéral se méfie de la monarchie mais aussi de la démocratie, craignant autant la tyrannie de la majorité que celle d'un seul.

Dès le milieu du XIX^e, sous l'influence d'idéologies concurrentes (utilitarisme et socialisme), le libéralisme se convertit à la démocratie. La « démocratie libérale » naît.

Aujourd'hui, le libéralisme balance entre un retour à sa forme classique, flirtant parfois avec une tendance oligarchique quand il s'agit d'écarter du pouvoir et de réduire au silence de méchants extrémistes, et une version égalitariste, théorisée à la fin du XX^e siècle par le philosophe américain John Rawls.

Quel que soit le régime adopté, le libéralisme met toujours en avant la souveraineté de l'individu appuyée sur l'Etat de droit et la société civile. La « société civile » est l'ensemble des associations que les hommes créent, qu'il ne faut pas confondre avec ce que nous appelons les « communautés », la famille ou la nation par exemple, auxquelles les personnes n'ont pas forcément choisi d'adhérer.

L'Etat de droit est au service des libertés individuelles. Ses gestionnaires tentent d'élaborer la mécanique juridique parfaite capable d'harmoniser les intérêts quand ceux-ci se heurtent malgré les efforts de la « main invisible », censée faire coopérer les égoïsmes. Les libéraux n'ont rien contre l'intervention étatique, par exemple pour obliger l'homme à être libre dans un sens convenable, donner un coup de pouce aux lois du marché, éviter que la concurrence soit faussée...

Triomphe

Dans sa version économique, celle qui encourage la libre entreprise, la concurrence, la liberté de travail, le libre jeu des initiatives individuelles, la libre circulation des marchandises et des personnes, le libéralisme est la philosophie triomphante de notre temps, qui semble avoir vaincu tous ses adversaires, qu'ils soient socialistes, conservateurs, dirigistes ou étatistes. Les démocraties libérales ont divisé leurs ennemis, s'alliant au communisme pour vaincre le nazisme, avant de laisser l'URSS s'effondrer d'elle-même. Elles ont assuré une prospérité économique sans précédent, sachant « rebondir », comme on dit aujourd'hui, après chaque crise.

Il faudrait étudier chacun de ces succès pour savoir si on les impute à bon droit au libéralisme. Cette tâche demanderait des volumes. Bornons-nous à indiquer en quoi le libéralisme se dégrade en idéologie.

Liberté et vérité

Cette dégradation a lieu quand les droits individuels découlant de l'idée de liberté affirmée a priori commencent à proliférer selon leur logique propre, sans égard aux conséquences sociales d'une émancipation sans frein.

Nous aimons aussi la liberté. Son évidence frappe le prisonnier qui

s'échappe d'un camp de concentration ou le paralytique auquel une opération rend la mobilité.

Encore faut-il la mettre à sa juste place. Pour le libéral, la liberté précède la vérité. Celle-ci est provisoire et se confond avec ce qui n'a pas été encore reconnu comme faux. Elle ne peut résulter que d'un consensus momentané. La philosophie libérale est tout entière du côté du sujet. Elle n'admet aucune vérité objective qui viendrait nourrir l'intelligence, aucun bien qui déterminerait la volonté.

Quant à nous, nous préférons croire l'Evangile de Jean (8,32) : la vérité rend libre. La liberté est subordonnée.

Au début de notre existence, nous ne sommes pas libres ; nous dépendons de nos parents ; une civilisation plurimillénaire nous accueille et nous protège. Ensuite, nous ne pouvons pas ne pas chercher notre bonheur. Quand notre quête aboutit, que nous comprenons et acceptons ce qui est vraiment bon pour nous, nous sommes liés, voire soumis à ce que nous aimons, nous faisons corps avec l'objet de notre amour, nous n'avons plus besoin de choisir. La liberté n'est pas une fin en elle-même.

Rapports de force

Les libéraux disent que notre liberté s'arrête où commence celle d'autrui. Cette sentence ne nous dit rien. Comment savoir où commence et s'arrête la

liberté s'il n'existe aucun bien ordonnant les désirs individuels ? L'idéologie libérale dissimule une certaine méfiance à l'égard de la nature humaine. Les désirs ne peuvent que se heurter violemment si on ne leur impose pas une limite par la force. Spinoza annonce franchement la couleur : nous sommes libres jusqu'au point où s'étend notre *puissance* d'agir. Les rapports de droit camouflent des rapports de force. Le plus fort à un instant donné est le plus libre. La liberté d'autrui s'oppose à nous tant que nous ne *pouvons* ni la contourner ni la vaincre.

* * *

Le désir humain est sans limites. Le libéralisme économique exploite sans retenue les ressources de la nature tandis que le libéralisme moral épuise les mœurs, sciant ainsi la branche sur laquelle il est assis. Chateaubriand dit avec raison que « la liberté est fille des mœurs ». Ce n'est pas le libre jeu des intérêts individuels qui institue un ordre quelconque. Il existe un monde extérieur déjà ordonné, où nous sommes immergés sans le vouloir, auquel on ne nous a pas demandé de consentir, fait de familles et de cités pourvues d'institutions et de mœurs grâce auxquelles nous trouvons une autonomie relative.

JACQUES PERRIN

Après la suppression des filières, le cycle unique

Il y a deux décisions que les réformateurs scolaires ne supportent plus de devoir prendre : les décisions d'orientation et les décisions de promotion.

L'orientation est un problème horizontal : arrivant à la fin de la sixième année, l'élève doit-il emprunter la voie de droite, celle du milieu ou celle de gauche ? Le risque est trop grand de commettre une injustice à son égard, de l'orienter avant qu'il ait pu développer ses qualités réelles et surtout de l'empêcher de suivre des études longues alors qu'il en serait éventuellement capable.

La solution des réformateurs consiste à supprimer le choix, en d'autres termes à introduire la voie unique jusqu'en neuvième année. S'il n'y a plus de filières distinctes, en effet, il n'y a plus d'orientation, donc plus de décision d'orientation, donc plus de contestation par les parents des dites décisions, donc soulagement et confort pour tous. Ils règlent le problème en le supprimant.

Nous avons déjà dénoncé ce procédé. Il nous a fallu plus de temps pour nous rendre compte que les réformateurs ne sont pas moins actifs et imaginatifs dans le traitement, c'est-à-dire la suppression, du problème de la promotion des élèves. Ce problème-là est vertical : l'élève peut-il monter ou doit-il refaire son année ? Là aussi, pense le réformateur, l'injustice menace au-delà de ce que l'humain peut supporter. Et puis, l'échec de l'élève, c'est l'échec de l'Ecole, des maîtres, des méthodes, de la HEP.

La solution consiste à remplacer les périodes annuelles par des périodes plus longues appelées cycles. Ce n'est pas une nouveauté. Actuellement déjà, jusqu'en septième année, l'enseignement est structuré en quatre cycles de deux ans (un cycle pour l'école enfantine, deux pour l'école primaire et un pour l'école secondaire). La question de la promotion ne se pose plus à la fin de chaque année, mais uniquement à la fin de chaque cycle. On divise donc par deux le nombre de décisions de promotion. Mais pour ceux qui n'aiment pas ça, c'est encore beaucoup. Et

pour les réformateurs, qui sont des gens à principes (des principes faux, mais c'est une autre question), c'est inacceptable.

Qu'à cela ne tienne, on va augmenter la durée des cycles (et du même coup réduire leur nombre) ! Au moment où EVM a cassé le rythme annuel, qui calquait tout naturellement l'année scolaire sur le déroulement des saisons et des fêtes religieuses et profanes, et cassé du même coup le frein du réalisme et du bon sens, n'importe quel bricolage devenait possible.

C'est ainsi que le projet de Mme Lyon introduit des cycles de quatre ans : quatre ans sans promotion ! Nouvelle réduction des décisions à prendre... et donc des injustices à risquer, et donc des nuits blanches à passer en se disant que peut-être on aurait dû donner sa chance à l'élève recalé en le faisant passer, ou, pourquoi pas, qu'on aurait pu donner sa chance à un élève en le faisant redoubler au lieu de le promouvoir malgré ses connaissances notoirement insuffisantes.

Le système « LEO III », celui qu'étudie présentement le Grand Conseil, ne laisserait plus que deux décisions de promotion à prendre, l'une à la fin de la deuxième année primaire, l'autre à la fin de la sixième. C'est à la fois mieux et pire pour le réformateur. Car moins il y en a, de ces occasions de promotion, et plus elles apparaissent dans toute leur potentialité d'injustice.

Il faudra faire le pas de plus, et compléter tout logiquement la création d'une voie unique par la suppression de la multiplicité des cycles au profit d'un cycle unique. Nous n'inventons rien. C'est la grande idée de la suppression du redoublement défendue par Mme Lyon dans son premier projet.

La réforme s'achemine peu à peu vers un système de filière unique dans un cycle unique. Il faut l'imaginer comme une grande pétouille spatio-temporelle qui réunira tous les élèves de quatre à quinze ans dans une commune stabulation libre.

D.

Le Temps de Franco

La biographie que Michel del Castillo a consacrée au général Franco en 2008 n'a pas rencontré de contradicteurs sérieux, malgré l'accusation parfois proférée de réhabilitation du Caudillo. Le succès du livre repose sur deux qualités: l'honnêteté intellectuelle et l'élégance du style. L'auteur se défend d'être un historien, n'ayant pas travaillé sur des sources, mais à partir des meilleurs ouvrages sur la question. De cette compilation est née une monographie vivante, un portrait nuancé d'un personnage souvent livré à la caricature – tant par ses détracteurs que ses zéloteurs. Ce portrait de «Francisco Franco Caudillo de España por la Gracia de Dios» est l'œuvre d'un écrivain talentueux qui a travaillé à la manière de Stefan Zweig, auteur d'une attachante vie de Marie-Antoinette. Sous-titré «récit», l'ouvrage est à ranger résolument au rayon littérature. Ajoutons que ce «temps de Franco», Michel del Castillo l'a vécu dans sa chair, fuyant à l'âge de six ans avec sa mère, en mars 1939, Madrid assiégée par les forces nationalistes; connaissant ensuite l'entassement dans les camps de réfugiés du Sud de la France. On ne peut *a priori* pas soupçonner ce républicain modéré de sympathie pour son sujet. Mais il a d'abord cherché à comprendre et à recomposer une époque dont il est issu: «En un sens, ce livre est ma vie même, contradictoire et déchirée.»

Il y a un mystère Franco: comment ce petit homme bedonnant, à la voix éraillée, médiocrement cultivé, aux goûts de petit bourgeois, a-t-il pu tenir presque quarante ans son pays? Del Castillo qualifie Franco de «militaire chimiquement pur», ce qui explique en grande partie sa politique. Il est d'abord le soldat courageux et avisé dont les exploits au Maroc, entre 1912

et 1927, lui valent d'être nommé général à l'âge de trente-trois ans. Il croit en l'armée, en l'Eglise, en la patrie, et il est viscéralement anticommuniste. Ces quatre piliers fonderont sa politique inébranlablement jusqu'à sa mort. On est très loin du paganisme mystagogy de Hitler, de même que de la théâtralité exubérante de Mussolini. Franco n'est donc pas fasciste: il est conservateur et son action est dépourvue du caractère révolutionnaire des régimes italiens et allemands. Il a utilisé leur aide, tout comme il a instrumentalisé à son profit le mouvement phalangiste de José Antonio Primo de Rivera. Très légaliste, Franco ne s'est engagé dans l'insurrection que parce que la République avait été vidée de sa substance dès 1934 par des gouvernements qui ne cessaient de bafouer la Constitution. L'Etat était sous la coupe de fanatiques, tels Manuel Azaña, féroce anticlérical, ou Francisco Largo Caballero qui fomentait une révolution bolchevique avec l'aide de Moscou. Michel del Castillo n'a guère de sympathie pour les partis inféodés au Komintern et leur préfère les anarcho-sindicalistes ou le POUM (Partido Obrero de Unificación Marxista) qui seront impitoyablement écrasés par les stalinien. Franco n'était pas foncièrement antirépublicain: si la République avait su faire respecter un Etat de droit démocratique, il n'aurait pas participé au soulèvement.

La période sombre de la guerre civile est abordée avec sang froid par Michel del Castillo, qui montre qu'en termes d'atrocités les deux camps ont rivalisé à égalité. Après la victoire, Franco n'a pas eu la magnanimité d'un monarque et s'est livré à une répression féroce contre ses adversaires: les mots «pardon», «réconciliation» ou «amnistie» n'existaient pas dans son vocabu-

laire politique. S'ensuit une dictature cléricale pesante, pour laquelle del Castillo n'a aucune sympathie; mais il précise que «ce n'était pas le III^e Reich».

Brillant militaire, Franco s'est révélé un politique adroit en tenant son pays à l'écart du second conflit mondial; ce qui lui a permis de conserver, contre toute attente, le pouvoir à la fin de la guerre. Après un purgatoire d'une quinzaine d'années, l'Espagne retrouve une place au sein des nations. La dernière réussite du vieux général sera sa succession: n'oublions pas que le roi Jean-Charles, adulé de tous, à droite comme à gauche, lui doit son trône. En définitive, son plus gros échec est

l'image qu'il laisse à la postérité: vainqueur par les armes, il a été durablement vaincu par la propagande du camp adverse. Pour l'opinion publique universelle, il reste le général séditieux, ami d'Hitler et de Mussolini, qui a poignardé en 1936 la blanche colombe républicaine. A la suite des travaux des meilleurs historiens, le récit de Michel del Castillo met cette fable en pièce.

J.-B. ROCHAT

Michel del Castillo, *Le Temps de Franco*, récit, Fayard, 2008, 395 p. (également disponible dans la collection Le livre de Poche, 2010, 448 p.)

Le Coin du Ronchon

Le bio tue, le nucléaire vivifie

Systèmes politiques comparés de la Confédération suisse et de la République de Biélorussie

La présente rubrique pourrait tout à fait traiter des thèmes qui passionnent les foules, comme par exemple l'impact du Fonds monétaire international sur l'hôtellerie new-yorkaise, la volonté des fonctionnaires fédéraux alémaniques de «mettre au pas les Welsches» en limitant la vitesse à 60 km/h sur l'autoroute de contournement de Lausanne, ou encore la menace des melons explosifs de Chine et des concombres tueurs d'Espagne. La virulence vindicative de ces derniers, selon les explications scientifiques les plus récentes, serait liée à leur qualité de «légumes bio» – produits que l'on devrait proscrire afin de vivre plus longtemps et en meilleure santé. A quand une mise en garde en gros caractères sur les emballages, où l'on expliquerait aux consommateurs qu'ils courent un plus grand risque à manger des melons et des concombres qu'à fumer des cigarettes assis sur un tas d'amianté dans un parc public de Fukushima?

Nonobstant l'intérêt de ces sujets, nous nous en tiendrons aujourd'hui à celui, moins populaire et plus philosophique, qui était prévu de longue date et que l'on pourrait résumer ainsi: *La démocratie naît bonne, c'est l'argent qui la corrompt*. C'est là l'un des grands axes de réflexion du socialisme, qui amène les politiciens de gauche à dénoncer régulièrement les moyens financiers «indécents» de leurs adversaires. Ces derniers, assis dans de luxueux bureaux, les pieds sur la table, coiffés d'un haut-de-forme et fumant de gros cigares, réussissent, à coups de «millions», à tromper les citoyens; on dit alors que la gauche a perdu à cause de l'argent de la droite. Parfois, et même assez souvent, ça ne marche pas; on dit alors que la gauche a gagné malgré l'argent de la droite.

On comprend par là – mais on le savait déjà – que les socialistes n'aiment pas les riches. On croit parfois qu'ils aiment les pauvres, et cette illusion semble valablement étayée par le fait que, dans un monde correspondant à leur idéal, il n'y aurait effectivement plus que des pauvres. Mais en réalité, le socialisme consiste davantage à haïr les riches qu'à aimer les pauvres, et donc à prendre l'argent des riches plutôt qu'à le donner aux pauvres – car sinon ces derniers deviendraient riches.

Si nous sommes amenés à disserter aujourd'hui sur ce thème, c'est précisément à cause de l'énergie nucléaire. En effet, la décision de Mme Leuthard de «sortir du nucléaire» (c'est-à-dire de laisser ses successeurs et les générations futures se débrouiller avec les pro-

blèmes d'approvisionnement en électricité, lesquels semblent à ses yeux beaucoup moins importants que les élections fédérales de cet automne) a été la conséquence d'une campagne massive de la télévision d'Etat du bout du lac, dont les journalistes ont accompagné pendant une bonne semaine les militants antinucléaires, retransmettant longuement leurs manifestations lors du journal du soir et relayant leurs revendications. Sous d'autres cieux, on aurait soupçonné une affaire de corruption; on aurait imaginé le présentateur du téléjournal recevant discrètement une volumineuse enveloppe des mains du président du parti socialiste... En Suisse romande, cela n'est pas nécessaire puisque les journalistes sont *nativement* de gauche. Cela fait une économie considérable pour ceux qui veulent les acheter.

Cela étant, les journalistes des médias publics ne vivent pas que de luttes sociales et d'eau fraîche. Ils doivent aussi gagner leur vie – et même bien la gagner puisqu'ils ont, eux, un *droit moral* à disposer d'un revenu confortable. Pour cela, c'est nous, simples pékins, qui les payons – bien entendu sans pouvoir prétendre à ce qu'ils nous en soient reconnaissants et représentent équitablement nos opinions. Avant même qu'elles ne soient écrites, les lignes qui précèdent ont fait bondir un lecteur: le sujet ne l'intéresse pas étant donné qu'il ne possède pas de télévision et ne paie donc pas la redevance. Grossière erreur, hélas, car, d'ici peu, ladite redevance sera étendue à tous les ménages. Nous sommes donc bel et bien dans un système où les citoyens sont obligés de verser ce qui s'apparente de plus en plus à une cotisation à peine déguisée, non déductible fiscalement, à l'un des principaux partis au pouvoir, afin de financer ses campagnes de propagande. Selon le site internet de Billag, cela représente 1,3 milliard de francs par année; à ce niveau-là, Blocher et l'UDC sont largués!

On peut dès lors se demander si les citoyens sont vraiment mieux traités dans le système politique helvétique que dans la Biélorussie de M. Alexandre Loukachenko – sachant accessoirement que, dans ces lointaines plaines slaves, on ne se traîne pas à 60 km/h sur les autoroutes, les légumes ne tuent personne et la nature se porte comme un charme, particulièrement au sud, tout près de Tchernobyl, où, selon un journaliste allemand qui a parcouru ce pays à pied, la végétation est luxuriante et les animaux sauvages prolifèrent mieux que jamais.

LE RONCHON

Revue de presse

Vive le Roi!

Leila Fernandez et Raphaël Besson relatent dans *La Liberté* du 14 mai («La syndique est venue applaudir son roi») le passage à Lausanne du roi d'Espagne Juan Carlos et de la reine Sofia:

[...] *L'émotion était particulièrement palpable. La communauté espagnole a tenu à exprimer l'attachement qu'elle porte au couple royal, à l'image de la syndique de Morges, Nuria Gorrite, venue applaudir le couple royal de son pays d'origine.*

Au Palais de Beaulieu, de nombreux Espagnols de Suisse ont ainsi eu l'occasion de saluer Juan Carlos et Sofia. Outre la syndique de Morges, la municipale lausannoise Silvia Zamora a reconnu être «plus qu'émue». Les Espagnols ont «beaucoup d'estime et de respect pour le roi» a déclaré la socialiste. [...]

A quoi on pourrait ajouter ces déclarations de Mme Zamora dans *24 heures* du même jour:

[...] *«Il m'a demandé d'où je venais en Espagne, et depuis combien de temps j'étais en Suisse. Je suis socialiste et petite-fille de républicain, mais cela ne m'empêche pas d'avoir une immense affection pour le roi. Je vis une fin de mandat politique lumineuse!»*

Nos socialistes vaudoises ne sont pas insensibles au charme du roi, et sans doute au rôle politique bénéfique du monarque espagnol. C'est un rien, mais qui fait plaisir.

E. J.

Mémoire et lucidité helvétiques

Les Suisses, Romands y compris, ne sont plus très chauds pour l'adhésion à l'Union européenne. C'est ce que relève M. Vincent Pellegrini dans sa rubrique: «Cavalier seul: Mémoire d'éléphant» (*Le Nouvelliste* du 27 mai):

[...] *On a roulé le souverain helvétique dans la farine avec des méthodes qui seraient lourdement sanctionnées dans les entreprises privées. Je ne m'étonne pas, en tout cas, de lire que les Suisses sont seulement 19% à vouloir adhérer à l'Union européenne (12% de moins que l'an dernier) [...]*

L'agence de presse traite les Suisses de «repliés» sur eux-mêmes. Moi je dirais qu'ils sont lucides et qu'ils ont une mémoire d'éléphant. Ils ont compris que Schengen facilite la petite criminalité transfrontalière. Que le principe du Cassis de Dijon accordé de manière unilatérale à l'Europe n'a pas fait baisser les prix autant qu'on le leur avait promis et constitue une concurrence supplémentaire pour les produits suisses. Les Suisses n'ont pas apprécié que les pays voisins achètent des données bancaires volées pour tuer le secret bancaire helvétique et la place financière qui va avec. [...]

Les partisans de l'adhésion à l'UE sont devenus aujourd'hui des fidèles qui ont gardé la foi.

Ce n'est pas la vertu première en politique.

E. J.